

Mairie de

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent cinquante-quatre, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

Agé de ans, né à département  
d le du mois d mil  
profession d domicilié  
N° à département d fils d  
profession d domicilié  
à département d et d

Et d  
Agée d ans, née à département d  
le du mois d mil domiciliée  
à département d fille de  
profession d  
domicilié à département d  
et d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme ; de tous lesquels notes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Pages vierges  
Intermédiaires